

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 19 MARS À 16 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

**Présents :** M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Jean-Marc WILLER qui a reçu procuration de Mme Danièle MEYER

**Absents excusés :** Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Danièle MEYER qui a donné procuration à M. Jean-Marc WILLER, M. Roland RIES, M. Justin VOGEL, M. Etienne WOLF

### 14-2013 Permis de construire - route de la Wantzenau

#### Description de la demande

Le service de la Police du bâtiment de la Communauté urbaine de Strasbourg a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis de construire route de La Wantzenau à Strasbourg, déposée par la Ville de Strasbourg.

Le permis de construire vise la réalisation de l'école européenne de Strasbourg sur un terrain de 19 620 m<sup>2</sup>.

Il s'agit de construire une école maternelle, une école primaire, un cycle secondaire (collège, lycée) et les équipements nécessaires à leur bon fonctionnement : des cours extérieures, un parking pour les véhicules légers de 35 places + 1 pour personnes à mobilité réduite, un parking vélos (250 places), une cour technique (10 places), une cuisine et une salle à manger et 3 logements de service.

La surface de plancher totale s'élève à 11 834 m<sup>2</sup> (415 m<sup>2</sup> pour les logements et 11 419 m<sup>2</sup> pour les services publics)

Le terrain correspond actuellement à un îlot vert situé en lisière du corridor écologique d'échelle régionale à préserver auquel il participe. Le projet tient compte de ces enjeux environnementaux. Il sera implanté en milieu de parcelle. Il prévoit de conserver une partie des arbres existants, d'en replanter d'autres et de végétaliser les espaces extérieurs et les toitures.

#### La demande au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS

La réalisation de l'école européenne participe au développement de la métropole strasbourgeoise, cœur de la nouvelle Europe.

*Le Bureau syndical  
Vu l'avis de la commission compatibilité  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire route de La Wantzenau à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **27 MARS 2013**

La publication le **27 MARS 2013**  
Strasbourg, le **27 MARS 2013**

Bureau du Syndicat mixte pour le SCOTERS du 19.03.2013

